

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

COMPTE RENDU DES DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

18 MARS 2016

Présent(s) :

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC, Jean-Charles GUIRAN, Michel GUILLOT, Michèle BORFIGA, Christophe BORELLI, Isabelle LOMBARD, Georges BRUN, Jean-Jacques ALBERT.

Représenté(s) :

Alexandra BASSISTY par Anne-Marie FULCONIS,
Geneviève CERAGIOLI par Georges BRUN

Absent(s) :

Mme Nathalie JACQUOT a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Convocation transmise à l'ensemble des Élus le 10 mars 2016 par courrier à leur domicile.

.../...

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 18.03.2016

Le Maire demande à l'assemblée son accord pour rajouter à l'ordre du jour les affaires suivantes :

- Subvention municipale pour le ravalement de façade
- Installation de panneaux lumineux

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 23 décembre 2015

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

168. Association des communes pastorales de la région PACA – Approbation des statuts et adhésion de la commune

L'association régionale des communes pastorales a été créée ayant pour objet de représenter les communes rurales de la Région au niveau national et de faire entendre leurs revendications.

Ces actions consistent à maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales.

Elle apportera un soutien aux communes adhérentes et la préservation et la valorisation des ressources patrimoniales procurées par les activités pastorales.

Le conseil municipal approuve les statuts de l'association et décide d'adhérer.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

169. MÉTROPOLÉ NICE CÔTE D'AZUR – Convention de partenariat en faveur de l'efficacité énergétique

Dans le cadre de l'Agenda 21 menée par la Métropole Nice Côte d'Azur, celle-ci souhaite développer le dispositif de certificats d'économie d'énergie mis en place par la loi POPE du 13 juillet 2005.

Ces certificats permettent de matérialiser et de chiffrer les actions du fournisseur d'énergie en faveur de l'optimisation énergétique. Ils se mesurent en termes de kilowatt-heure cumac qui correspond à un certificat d'économie d'énergie.

Il s'agit d'un outil pour faire baisser la consommation énergétique et permettra de favoriser les investissements les plus performants. Les recettes générées pourront être affectées à la politique énergétique et au plan climat pour la rénovation de logements.

Ainsi, une convention de partenariat entre la Métropole Nice Côte d'Azur et EDF a été passée le 15 février 2015 et celle-ci propose aux communes-membres de s'associer à ce dispositif.

Il est précisé que Mme Geneviève CERAGIOLI, agent salarié EDF n'a pas participé au vote.

- Adoption à la majorité des membres présents moins une abstention de M. Georges BRUN.

170. MÉTROPOLÉ NICE CÔTE D'AZUR – Modification statutaire et transfert de siège

Le nouveau siège de la Métropole Nice Côte d'Azur est désormais au 5 rue de l'hôtel de ville à Nice. Le conseil municipal approuve la modification statutaire de changement de siège.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

171. Mise en place de l'entretien professionnel

En application du décret du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, le maire décide la mise en place d'un entretien professionnel individuel établi annuellement.

Basé sur des critères proposés par le centre de gestion des Alpes-Maritimes, il vise à apprécier les qualités et valeurs de l'agent (capacité, fiabilité, prise d'initiatives, connaissances techniques, aptitudes,...).

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

172. Indemnité accessoire d'un agent SDIS

Dans le cadre de l'élaboration du PIDA communal sur le secteur de la Haute Tinée, il est nécessaire de fixer la rémunération allouée à un agent du SDIS06 et nivologue de formation, spécialisé dans la reconnaissance et la surveillance du manteau neigeux afin d'assurer la sécurité en période hivernale des accès routiers et des habitants.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

173. Indemnité accessoire d'un agent SMSM

Dans le cadre du recensement de la population réalisé du 20 janvier au 19 février 2016, plusieurs recrutements ont été effectués pour recueillir les renseignements dont un agent du Syndicat Mixte des Stations du Mercantour. Le conseil municipal décide de créer une indemnité accessoire afin de procéder à la rémunération de cet agent pour la mission accomplie.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

174. Maison de Santé Pluri professionnelle – Convention de la Région portant attribution d'une subvention d'investissement

Le projet d'une Maison de Santé a été lancé visant à regrouper tous les praticiens médicaux et paramédicaux pour offrir un système de santé permanent à la population.

Une demande de subventions a été approuvée par conseil municipal à différents partenaires notamment la Région qui a accepté de participer à hauteur de 165 000 €.

Ainsi, pour bénéficier de cette aide, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention d'attribution d'une subvention d'investissement entre la commune et la Région définissant les modalités.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

175. USBTP – Prolongation du contrat de financement avec la Caisse d'Épargne

Un emprunt avait été souscrit pour un montant de 2 955 363,73 € auprès de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur pour assurer le financement provisoire du portage immobilier de l'ensemble foncier dénommé ancien « USBTP » à Auron.

Une prorogation du contrat est proposée pour une nouvelle année dans les conditions suivantes :

Montant :	2 955 363,73 €
Périodicité :	Trimestrielle
Durée :	12 mois
Taux fixe :	1,78 %
Commission d'avenant :	5 910,73 € (0.20 %)
Base de calcul :	exacte/360

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 4 correspondant.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

176_1. FÊTE DE LA TRANSHUMANCE 2016 – Demande de subvention à la Région**177_1. FÊTE DE LA TRANSHUMANCE 2016 – Demande de subvention au Département**

Demande d'une subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Général afin de procéder à l'organisation de cette manifestation et ainsi subvenir aux dépenses financières engagées.

Le Conseil Municipal souhaite augmenter l'information et la communication des animations culturelles.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

178. SOIRÉES MUSICALES 2016 – Demande de subvention au Département

Demande d'une subvention auprès du Conseil Général d'un montant de 25 000 € afin de procéder à l'organisation de cette manifestation durant l'été et ainsi subvenir aux dépenses financières engagées.

Le Conseil Municipal souhaite augmenter l'information et la communication des animations culturelles.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

179. MANDAT SPÉCIAL – Congrès des Maires à Paris et Salon « Mountain Planet » à Grenoble

Deux manifestations nationales sont prévues au printemps 2016, à savoir :

Le 99^{ème} Congrès des Maires qui se déroulera du 31 mai au 2 juin 2016 à Paris, organisé par l'Association des Maires des A.M. où le thème retenu cette année est : Faisons cause commune.

Le salon « Mountain Planet » du 13 au 15 avril 2016 à Grenoble portant sur les dernières innovations en termes d'aménagement des stations de montagne.

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 18.03.2016

Le Maire propose d'organiser ces déplacements et de rembourser les frais engagés par les Élus qui y participent.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

180. BUDGET PRINCIPAL 2016

Montant global arrêté à la somme de 12 124 545 € comprenant la section de fonctionnement pour 7 159 377,54 € et la section d'investissement pour 4 965 167,71 €.

Les taux d'imposition locale restent inchangés et retranscrits dans le présent budget.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

181. BUDGET ANNEXE – Services annexes d'Auron

Montant global arrêté à la somme de 486 705 € ne comprenant aucune opération d'investissement.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

182. BUDGET ANNEXE – Service régie de transports

Le montant global est de 57 100 € pour les frais d'entretien, de carburant et de personnel.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

183. AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU CŒUR DU VILLAGE – Demande de subventions

Le projet consiste à restructurer le centre du village afin de valoriser un espace d'environ 400 m² situé pour y créer une patinoire, pour l'hiver, des jeux d'eau pour l'été et un terrain de boules utilisable toute l'année.

Cet aménagement est un complément indispensable à la politique économique, engagée depuis 2 ans, reposant sur l'accueil touristique de notre village.

Une subvention est sollicitée auprès de la Région et du département selon le plan de financement suivant :

Montant du projet :	242 000 € HT
Participation Région :	96 800 € (40 %)
Participation Département :	96 800 € (40 %)
Participation Commune HT :	48 400 €

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

184. RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE DU VILLAGE – Demande de subventions

Le bâtiment abrite 3 activités principales : une médiathèque, une salle des fêtes et un gymnase.

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 18.03.2016

Ces espaces sont soumis à une fréquentation importante, aussi, il est proposé de rénover ce bâtiment afin de répondre aux exigences de service public et d'accessibilité.

Une petite salle de cinéma, une médiathèque et une salle polyvalente seront créées avec un accès pour personnes à mobilité réduite.

Une subvention est sollicitée auprès de l'État et de la Région selon le plan de financement suivant :

Montant du projet :	875 000 € HT
Participation État (DETR) :	175 000 € (20 %)
Participation Région :	525 000 € (60 %)
Participation Commune HT :	175 000 €

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

185. RÉAMÉNAGEMENT DU PLAN D'EAU – Demande de subventions

Le projet consiste à créer une station de pompage et de traitement de l'eau provenant du canal d'Ublan et un bâtiment reliant les deux bâtiments existants afin d'agrandir l'accueil du camping et l'espace buvette mais aussi les toilettes et le local de rangement.

Une subvention est sollicitée auprès de la Région et du département selon le plan de financement suivant :

Montant du projet :	101 150 € HT
Participation Région :	40 460 € (40 %)
Participation Département :	40 460 € (40 %)
Participation Commune HT :	20 230 €

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

186. Adaptation de l'accueil de la Mairie aux Personnes à Mobilité Réduite – Demande de subventions

Le projet consiste à permettre l'accès aux personnes handicapées aux services administratifs.

Ainsi, il convient d'aménager les arcades de la Mairie où se situeront les principaux services publics (accueil et réception).

Une subvention est sollicitée auprès de la Région et du département selon le plan de financement suivant :

Montant du projet :	140 000 € HT
Participation État :	98 000 €
Participation Département :	12 800 €
Participation Commune HT :	29 200 €

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

187. Dénomination d'une voie au Bourguet

La route principale menant de la RM 2205 à l'église du Bourguet ne comporte aucun nom.

Ainsi, la dénomination « Chemin de la cascade » lui est attribuée afin de faciliter le repérage de la voie au sein de la commune.

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 18.03.2016

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

188. Subvention municipale pour le ravalement de façade

Le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention aux propriétaires désireux d'effectuer des ravalements de leurs façades, contribuant ainsi à l'amélioration de l'environnement esthétique du village.

Conformément à cette option prise dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.), le montant de la subvention correspond à 15 % du montant des travaux.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

189. Installation de panneaux lumineux

Installation de panneaux lumineux sur 3 sites : Place centrale à Auron (caisses des remontées mécaniques ; place centrale du village en remplacement du panneau existant et Bd Georges Pompidou en remplacement du panneau d'affichage en bois au rond-point)


Ces panneaux lumineux dynamiques pilotés par une solution logicielle permettront un affichage des informations plus lisibles avec création graphique.

Cet outil est garanti 2 ans et extension de garantie à 3 ans en option.

Une subvention est sollicitée auprès de la Région selon le plan de financement suivant :

Montant du projet :	72 000 € HT
Participation Région :	50 400 € (70 %)
Participation Commune HT :	21 600 €

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

LE MAIRE

Colette FABRON.

